

Mardi 2 mars 1948.

Coopération économique européenne.
Entretiens des 27 et 28 janvier 1948
à Berne avec la délégation itinérante
franco-britannique. Participation
de la Suisse à la seconde réunion du
CCEE prévue pour le mois de mars.

Département politique. Proposition du 27 février 1948.
Département de l'économie publique. Rapport joint du
1er mars 1948.

Le département politique communique ce qui suit:

"I. Entretiens des 27 et 28 janvier 1948 à Berne avec
la délégation itinérante franco-britannique.

Par notes du 19 janvier 1948, l'Ambassade de France et la
Légation de Grande-Bretagne ont informé le Département Politi-
que que leurs gouvernements respectifs, en leur qualité de
puissance invitante de la conférence de Paris, avaient récemment
jugé que le moment était venu de réunir le Comité de coopéra-
tion économique européenne (CCEE) en vue de procéder à de nou-
velles consultations entre les pays participants. Ces deux gou-
vernements ont cependant renoncé à leur projet après que le
Département d'Etat américain eut été pressenti sur l'opportuni-
té d'une convocation des Seize et que M. Lovett, sous-secré-
taire d'Etat, l'eut déconseillée.

En revanche, les gouvernements français et britannique ont
estimé que des mesures devaient être prises en vue d'atteindre
les objectifs fixés à Paris depuis la publication du rapport
- le 22 septembre 1947 - et pour examiner sous quelle forme
pourrait être développée la coopération européenne.

A cet effet, une délégation composée de deux délégués
français et de deux délégués britanniques, a été instituée.
Elle reçut la mission de se rendre, avec l'accord des gouverne-
ments des pays participants, dans les capitales respectives
pour y procéder à un échange de vues sur un certain nombre
de propositions. La Suisse s'étant déclarée disposée à rece-
voir la délégation itinérante, celle-ci est arrivée à Berne
le 27 janvier en venant de Rome où elle avait eu des conversa-
tions avec des représentants du gouvernement italien. Cette
délégation était composée de MM. Marjolin et Serreules, Fran-
çais, et de MM. Berthoud et Walker, Anglais.

- 2 -

Du côté suisse, les personnalités suivantes délibérèrent avec la délégation itinérante: M. le Ministre Zehnder et M. le Conseiller de légation Hohl, du Département politique, M. le Ministre Kotz, Directeur de la Division du commerce, et M. Homberger, Directeur du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

Les échanges de vues portèrent sur les propositions qui suivent:

- 1) Publication d'un rapport national indiquant les progrès économiques réalisés par chacun des pays depuis la conférence de Paris.
- 2) Préparation par le secrétariat général du CCEE d'un projet de rapport commun sur les progrès réalisés dans la coopération économique européenne.
- 3) Constitution d'un groupe de travail pour élaborer le statut de l'organisme commun prévu à l'article 113 du rapport général.
- 4) Convocation des comités techniques.

Avant de passer aux propositions proprement dites, la délégation itinérante informa les représentants suisses des contacts qui ont eu lieu à Washington entre le Département d'Etat et les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne. Les Américains auraient tendance à reprocher aux Européens de ne pas agir avec initiative et de façon constructive au plan de relèvement. Au projet d'une prochaine convocation du CCEE, le Département d'Etat opposa des objections en faisant notamment valoir qu'une telle réunion gênerait l'administration, en particulier parce qu'elle éveillerait l'impression que les pays participants chercheraient à fixer une position commune - sorte de tentative de coalition contre les Etats-Unis. - et que l'on considérerait par trop l'aide comme une chose acquise. L'Administration américaine verrait toutefois avec faveur un témoignage nouveau des efforts individuels et collectifs accomplis, ainsi que le travail préparatoire qui pourrait être profitable ultérieurement.

1° Rapport national

Les gouvernements français et britanniques considèrent que chaque pays devrait publier un rapport indiquant quels progrès il a réalisés depuis la conférence de Paris, notamment en ce qui concerne la production, l'exportation, la stabilisation etc. Selon la délégation iti-

- 3 -

nérante, il serait souhaitable que cette publication se fît dans la seconde quinzaine de février, sous forme d'un communiqué officiel du gouvernement ou de l'administration, et portât sur les progrès réalisés pendant le second semestre 1947, en tenant compte de l'ordonnance des matières traitées dans le rapport général. La Suisse pourrait plus particulièrement rapporter sur l'augmentation de ses exportations et sur l'octroi de ses crédits aux autres pays participants.

Les délégués suisses objectèrent qu'une telle publication paraîtrait inopportune en Suisse. En effet, le Conseil fédéral publie son rapport de gestion en mars et les grandes associations du commerce et de l'industrie présentent leurs rapports annuels à des dates que le public connaît approximativement. D'autre part, la Suisse ne saurait faire état de progrès au sens propre de ce mot au cours du second semestre 1947.

Les autorités suisses seraient à la rigueur d'accord d'adresser un bref mémoire aux gouvernements des pays participants en décrivant de façon succincte ce qui a été fait par la Suisse depuis la guerre dans le domaine de l'aide à l'Europe et de la coopération constructive européenne. Ce mémoire fera ressortir que la Suisse a déjà atteint la limite des charges que les finances de l'Etat, d'une part, et l'économie nationale, de l'autre, peuvent encore supporter. De nouveaux efforts, en effet, ne manqueraient pas d'entraîner rapidement le pays à l'inflation.

Bien que la délégation itinérante eût préféré que le rapport projeté mît l'accent final sur la progression constatée dans la collaboration ou se terminât, à la rigueur, par la conclusion que le marasme européen pourrait gravement troubler l'économie suisse si l'aide américaine à l'Europe ne se réalisait pas bientôt, elle réitera le désir de voir le rapport publié dans la presse, car il n'est pas destiné à atteindre l'administration américaine, mais les députés au Congrès et le public américain.

En tenant compte des intérêts du pays et du but assigné à ce rapport - deux éléments essentiels qui ne sont pas toujours conciliables - , nous nous proposons de rédiger un projet de rapport à publier dans la presse.

2° Rapport international

La délégation itinérante exposa que l'accent sera mis, ici, sur les progrès réalisés depuis la fin de la Conférence de Paris dans la coopération économique européenne et portera sur les travaux accomplis par le groupe d'études d'une union douanière, du comité des accords de paiement

./.

- 4 -

et de la conférence de la main-d'oeuvre. Il sera fait mention de la future conférence des transports.

Ce rapport soulignera les résultats obtenus au sein de la commission économique européenne de l'ONU siégeant à Genève.

Avant d'être publié par le secrétariat général du CCEE, le rapport sera soumis sous forme de projet à l'appréciation des pays participants vers le 15 février prochain.

Les délégués suisses déclarèrent qu'ils n'avaient pas d'objections à formuler au sujet de la publication de ce rapport bien que matériellement il soit difficile de constater de notables progrès et qu'ils étaient disposés à prendre connaissance du projet.

3° Organisme commun et groupe de travail

Les gouvernements français et britannique songent à constituer un groupe de travail qui serait chargé d'étudier le statut du futur organisme commun des pays participants prévu à l'article 113 du rapport général.

a) Organisme commun (permanent)

D'après la délégation itinérante, on rencontre dans l'Administration américaine deux tendances: la première estime que l'aide de l'Amérique à chacun des pays participants doit faire l'objet d'un accord bilatéral réglant toutes les questions, la seconde suggère de confier à un organisme central européen le soin de répartir les crédits et les matières premières gratuites ou onéreuses que les Etats-Unis mettraient à la disposition de l'Europe. Dans le second cas, l'Administration américaine verrait cet organisme commun doté de fonctions de surveillance (sorte de contrôle de l'exécution des engagements pris collectivement par les pays participants aussi bien à l'égard les uns des autres que vis-à-vis des Etats-Unis) et de fonctions d'allocation ou de répartition des crédits et des marchandises.

Les Américains s'attendent aussi à ce que les gouvernements intéressés élaborent une charte européenne qui réglerait les fonctions de l'organisme en question et fixerait ses relations avec les commissions internationales, fixées à Genève, dépendantes de l'ONU et s'occupant particulièrement de l'Europe.

Les deux tendances rencontrées dans l'Administration américaine couvrent somme toute deux thèses. Selon la

./.

- 5 -

première, les Américains doivent régler minutieusement tous les détails de l'aide à l'Europe, l'organiser dans chacun des pays intéressés et disposer en fin de compte d'un pouvoir de contrôle plus ou moins étendu. Selon la seconde, la responsabilité devrait être endossée uniquement par les pays européens et c'est à eux qu'il appartiendrait d'organiser en commun la répartition et le contrôle de l'aide américaine.

La Délégation suisse a attiré l'attention de la Commission itinérante sur le fait que la Suisse n'a pas besoin de crédits américains. Si les Américains envoient gratuitement des marchandises à l'Europe, la Suisse ne demandera pas à en recevoir. Quant aux pays européens désireux d'obtenir des crédits et des livraisons gratuites il est clair qu'ils devront se résoudre à accepter des conditions et même un contrôle éventuel des Américains. La Suisse est d'avis que c'est à chacun des pays intéressés qu'il incombe de juger quelles sont les conditions acceptables pour lui. La Suisse est désintéressée et préfère ne pas avoir à se prononcer sur ces conditions, toute participation de sa part à l'examen ou à la discussion de celles-ci étant susceptible de la mettre dans une fausse situation.

En revanche, la Confédération tient à obtenir les marchandises dont elle a et aura besoin sur le marché américain pour assurer la bonne marche de sa propre production. Elle se les procurera en général moyennant négociations bilatérales et en tous les cas contre paiement. Si l'Amérique entendait contrôler directement l'emploi de ces livraisons aux pays participants, la Suisse ne saurait en aucun cas admettre qu'une telle surveillance s'exerce sur son territoire et devra faire reconnaître son droit d'exercer ce contrôle de sa propre autorité et par ses propres moyens. Il en serait de même dans l'éventualité où l'ensemble des biens constituant l'aide américaine, tant gratuite qu'onéreuse, serait mis à la disposition d'un organisme intereuropéen. Dans ce cas cependant la présence de la Suisse au sein d'un tel organisme deviendrait nécessaire. Mais cette éventualité étant peu vraisemblable, la participation active de la Suisse à l'organisme permanent ne s'impose pas; toutefois, dans la situation encore vague et peu claire, il paraît opportun que la Suisse en fasse partie pour défendre, le cas échéant, ses intérêts par une politique de présence.

En effet, comme le Conseil fédéral l'a déclaré le 19 décembre 1947, la Suisse ne saurait tolérer une surveillance ou un contrôle intereuropéen sur son territoire. Elle ne pourrait donc pas adhérer à un organisme international de contrôle ou de surveillance.

Pour le moment, il n'y a pas lieu de prendre position. Il faudra se décider seulement lorsque le groupe

./.

- 6 -

de travail aura élaboré et soumis à l'approbation des gouvernements intéressés la charte de l'organisme commun.

b) Groupe de travail

Le groupe de travail n'a d'intérêt pour la Suisse qu'en fonction du futur statut de l'organisme commun européen et des conditions dans lesquelles s'effectuera l'aide américaine.

L'objectif du groupe de travail est limité.

Sa tâche principale consisterait à élaborer le statut, c'est-à-dire les fonctions et les compétences du futur organisme de coopération économique européenne.

Indépendamment de ce but, le groupe pourrait être chargé de préparer un accord multilatéral réaffirmant la volonté de coopération des Seize. Il servirait encore à coordonner les efforts des Etats intéressés, suivrait les travaux accomplis dans les différentes conférences et renseignerait les Etats sur les débats au sein du Congrès américain par des rapports succincts.

Les Français suggèrent que le groupe soit aussi restreint que possible mais comprenne au moins six membres, parmi lesquels la Suisse aurait un représentant permanent. Ce groupe serait sédentaire et pourrait avoir son siège à Paris; ses membres devraient appartenir aux cadres les plus qualifiés des administrations nationales.

De leur côté, les Anglais, considèrent que le groupe de travail doit être ouvert à tous les pays participants, dont les représentants pourraient être des fonctionnaires des missions diplomatiques accréditées dans la capitale où siègera cet organisme. Le siège pourrait être fixé à la majorité des avis exprimés.

La délégation itinérante insista pour que la Suisse acceptât dans tous les cas de faire partie du groupe de travail.

Considérant qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le Département politique juge qu'il serait préférable pour la Suisse d'être représentée dans le groupe de travail que de s'en tenir à l'écart.

En ce qui concerne le siège, le Département politique et la Division du commerce, consultée, sont d'avis que Paris conviendrait parfaitement.

4° Réunion des comités techniques

La délégation itinérante exposa qu'il serait

- 7 -

opportun que les comités techniques se réunissent au cours du mois de février pour revoir la situation actuelle des besoins et des disponibilités dans chacun de leurs domaines. Il s'agirait d'un examen de la situation sans autre portée économique et sans publication de rapport.

La délégation suisse n'a pas élevé d'objection à la convocation des comités techniques dont les pouvoirs seraient par conséquent limités.

II. Participation de la Suisse à la seconde réunion du CCEE prévue pour le mois de mars

La Légation de Suisse à Paris vient d'être informée par le Ministère des Affaires étrangères que presque tous les pays participants s'étaient déclarés d'accord de prendre part à une nouvelle réunion du CCEE. Les autorités américaines seraient en effet maintenant favorables à la convocation d'une telle conférence vers le milieu du mois de mars, les travaux du congrès américain relatifs au plan de reconstruction européenne ayant maintenant acquis un caractère suffisamment positif. Il faut donc s'attendre à ce que la Suisse reçoive incessamment une invitation formelle à participer à cette seconde réunion du CCEE dont l'ordre du jour sera vraisemblablement le suivant:

- 1) approbation du rapport sur les efforts accomplis depuis cet été pour promouvoir la coopération économique européenne, dans le domaine international; rapport qui sera rédigé par un des membres de la délégation itinérante.
- 2) examen des conclusions auxquelles seront arrivés les Comités techniques (notamment ceux de l'acier, de l'électricité, des transports intérieurs et des transports maritimes) qui se sont réunis ces derniers temps.
- 3) création d'un Comité de travail du CCEE et directives à lui donner. #

./.

- 8 -

Le département politique, d'entente avec le département de l'économie publique, propose et le Conseil

d é c i d e :

1. De charger le département politique et le département de l'économie publique de préparer un rapport selon chiffre 1) chapitre I;
2. d'approuver, le cas échéant, le rapport international du secrétariat général du CCEE;
3. de prendre part aux travaux du groupe de travail et de s'y faire représenter par un délégué;
4. d'approuver la réunion des comités techniques à pouvoirs limités;
5. de prendre part à la seconde réunion du CCEE.

Extrait du procès-verbal au département politique (22 expl.), au département de l'économie publique (10 expl.), au département des finances et des douanes (6 expl.) et au département des postes et des chemins de fer (4 expl.) (à l'intention de M. Ballinari, chef principal de l'exploitation des CFF, et président du comité des transports), pour exécution.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

